

# Fiche de données de sécurité

page: 1/18

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 27.12.2022 Version: 11.1

Date de la version précédente: 08.12.2022 Version précédente: 11.0

Date / Première version: 17.07.2002

Produit: Kumulus DF Fungicide

(ID Nr. 30035209/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 10.10.2025

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise.

1.1. Identificateur de produit

# **Kumulus DF Fungicide**

# 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées significatives: produit phytosanitaire, fongicide

## 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: BASF SE 67056 Ludwigshafen GERMANY Adresse de contact: BASF France SAS 176, rue Montmartre 75002 PARIS FRANCE

\_\_\_\_\_

Téléphone: +33 1 4964-5732

adresse E-Mail: securite-produits.france@basf.com

## 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tél.: 01 45 42 59 59 (APPEL D'URGENCE ORFILA)

Fax: 01 49 64 53 80 (heures de bureau)

International emergency number (Numéro d'urgence international):

contact speaking the language of the calling country (contact parlant la langue du pays d'appel)

Téléphone: +49 180 2273-112

Date / mise à jour le: 27.12.2022 Version: 11.1

Date de la version précédente: 08.12.2022 Version précédente: 11.0

Date de la version précédente: 08.12.2022 Date / Première version: 17.07.2002

Produit: Kumulus DF Fungicide

(ID Nr. 30035209/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 10.10.2025

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les méthodes suivantes ont été appliquées pour la classification du mélange : extrapolation sur les valeurs de concentration des substances dangereuses, sur la base de résultats de tests et d'évaluation d'experts. Les méthodes utilisées sont indiquées dans les résultats des tests respectifs.

## Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Le produit n'a pas besoin d'être classé sur la base des critères GHS.

# 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Mention de Danger:

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la

santé humaine et l'environnement.

Conseil de Prudence:

P101 En cas de consultation d'un médecin, montrez-lui le récipient ou

l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

Mention de Danger:

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la

santé humaine et l'environnement.

Conseil de Prudence:

P102 Tenir hors de portée des enfants. P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

Conseil de Prudence (Elimination):

P501 Faire éliminer le contenu et le récipient dans un point de collecte des

déchets spéciaux ou dangereux.

#### 2.3. Autres dangers

#### Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Voir rubrique 12 - Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Si applicable, des informations sont fournies dans cette rubrique sur d'autres dangers qui n'engendrent pas de classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

Date / mise à jour le: 27.12.2022 Version: 11.1

Date de la version précédente: 08.12.2022 Version précédente: 11.0

Date / Première version: 17.07.2002 Produit: **Kumulus DF Fungicide** 

(ID Nr. 30035209/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 10.10.2025

# **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.1. Substances

Non applicable

## 3.2. Mélanges

## Caractérisation chimique

produit phytosanitaire, fongicide, granulés dispersibles dans l'eau

#### Ingrédients soumis à réglementation

soufre

Teneur (W/W): 80 % Skin Corr./Irrit. 2

Numéro CAS: 7704-34-9 H315

Numéro-CE: 231-722-6

Numéro d'enregistrement REACH:

01-2119487295-27

Numéro INDEX: 016-094-00-1

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, comprenant les classes de dangers et les mentions de danger, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1. Description des premiers secours

Retirer les vêtements souillés.

#### Après inhalation:

En cas d'inhalation, repos, transporter la victime à l'air frais. En cas de troubles respiratoires, contacter sans délai un centre antipoison ou le SAMU.

Après contact avec la peau:

Laver à fond avec de l'eau et du savon.

#### Après contact avec les yeux:

Laver à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

## Après ingestion:

En cas d'ingestion, rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Contacter sans délai un centre antipoison ou le SAMU. Ne pas faire vomir sans avis médical.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: (Autres) symptômes et/ou effets ne sont pas connus jusqu'à présent, Des renseignements, c.-à-d. des renseignements supplémentaires sur les symptômes et les effets,

Date / mise à jour le: 27.12.2022 Version: 11.1

Date de la version précédente: 08.12.2022 Version précédente: 11.0

Date / Première version: 17.07.2002 Produit: **Kumulus DF Fungicide** 

(ID Nr. 30035209/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 10.10.2025

peuvent être inclus dans les phrases d'étiquetage du GHS disponibles à la section 2 et dans les évaluations toxicologiques disponibles à la section 11.

# 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales).

#### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

## 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés: poudre d'extinction, mousse, eau pulvérisée

Moyens d'extinction contre-indiqués pour des raisons de sécurité: dioxyde de carbone

# 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Substances dangereuses: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes de soufre Conseil: Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

# 5.3. Conseils aux pompiers

Equipement particulier de protection:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques.

#### Autres informations:

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Refroidir les récipients menacés avec de l'eau. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts. Eliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter la formation de poussières. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour de petites quantités: Ramasser à l'aide d'un matériau liant les poussières et éliminer.

Date / mise à jour le: 27.12.2022 Version: 11.1

Date de la version précédente: 08.12.2022 Version précédente: 11.0

Date / Première version: 17.07.2002

Produit: **Kumulus DF Fungicide** 

(ID Nr. 30035209/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 10.10.2025

Pour de grandes quantités: Ramasser par un moyen mécanique.

Eviter le dégagement de poussières. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur. Collecter séparément dans des emballages adaptés étiquetés et qu'il est possible de fermer. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et un détergent en observant les réglementations en vigueur.

## 6.4. Référence à d'autres rubriques

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent aux rubriques 8 et 13.

# **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

# 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière nécessaire si le stockage et la manipulation sont appropriés. Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Eviter la formation de poussières. La poussière peut former avec l'air un mélange explosible. Prévoir des mesures contre l'accumulation des charges électrostatiques - tenir à l'écart de toute source d'ignition - mettre à disposition des extincteurs.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pour animaux.

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger de l'humidité. Protéger de l'action directe des rayons de soleil.

Protéger des températures supérieures à :40 °C

Les caractéristiques du produit peuvent se modifier si la substance/le produit est stocké(e) audessus de la température indiquée pour une durée prolongée.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés à la rubrique 1, l'avis mentionné dans cette rubrique 7 doit être respecté.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail Pas de valeur limite d'exposition professionnelle connue.

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Date / mise à jour le: 27.12.2022 Version: 11.1

Date de la version précédente: 08.12.2022 Version précédente: 11.0

Date de la version précédente: 08.12.2022 Date / Première version: 17.07.2002

Produit: Kumulus DF Fungicide

(ID Nr. 30035209/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 10.10.2025

#### Protection respiratoire non nécessaire

#### Protection des mains:

Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN ISO 374-1), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN ISO 374-1): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), entre autres.

#### Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

#### Vêtements de protection:

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

## Mesures générales de protection et d'hygiène

Pour la manipulation des produits phytosanitaires conditionnés dans des emballages tels que ceux destinés à l'utilisateur final, il faut tenir compte des recommandations pour les équipements de protection personnelle telles que figurant dans le mode d'emploi. Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ranger séparément les vêtements de travail. L'utilisateur final (agriculteur, ...) doit se référer, pour le contrôle de son exposition et de sa protection individuelle, aux indications figurant en rubrique 15 du présent document.

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière: solide Etat physique: solide

Couleur: Gris brun à marron

Odeur: faible odeur caractéristique, typique de soufre

Seuil olfactif:

Non déterminé en raison du danger potentiel pour la santé par inhalation.

Point de fusion: env. 112 - 116 °C

Point d'ébullition:

Le produit est un solide non volatile.

Inflammabilité: pas facilement inflammable

Limite inférieure d'explosivité: env. 25 g/m3 (VDI 2263)

Limite supérieure d'explosivité:

Compte tenu de la composition de ce produit et de l'expérience acquise, aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé.

Point d'éclair:

non applicable

Date / mise à jour le: 27.12.2022 Version: 11.1

Date de la version précédente: 08.12.2022 Version précédente: 11.0

Date / Première version: 17.07.2002 Produit: **Kumulus DF Fungicide** 

(ID Nr. 30035209/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 10.10.2025

Décomposition thermique: 165 °C, 50 kJ/kg (DSC (OECD 113))

(température Onset)

265 °C, 30 kJ/kg (DSC (OECD 113))

(température Onset) Il ne s'agit pas d'une substance autodécomposable au sens de la classe 4.1 de la réglementation de

transport ONU.

Valeur du pH: env. 7 - 9 (pH-mètre)

(CIPAC Eau standard D, 1 %(m), 20

°C)

Viscosité dynamique:

Non applicable, le produit est un

solide.

Solubilité dans l'eau: dispersible

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow):

non applicable

Pression de vapeur:

Le produit n'a pas été testé.

Densité: env. 1,88 g/cm3

(20 °C)

densité de vapeur relative (air):

non applicable

#### 9.2. Autres informations

#### Informations concernant les classes de danger physique

Substances/mélanges explosifs et articles contenant des explosifs

Risque d'explosion: aucune propriété explosive

Propriétés oxydantes

Propriétés comburantes: non comburant Matières et mélanges auto-échauffants

Aptitude à l'auto-échauffement: N'a pas été testé du fait du

faible point de fusion.

# Autres caractéristiques de sécurité

Densité apparente: 870 - 953 kg/m3

angle de repos: 34 °

Vitesse d'évaporation:

non applicable

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

#### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

Date / mise à jour le: 27.12.2022 Version: 11.1 Version précédente: 11.0

Date de la version précédente: 08.12.2022

Date / Première version: 17.07.2002 Produit: Kumulus DF Fungicide

(ID Nr. 30035209/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 10.10.2025

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

#### 10.4. Conditions à éviter

Voir la rubrique 7 de la FDS - Manipulation et stockage.

#### 10.5. Matières incompatibles

Produits à éviter:

bases fortes, acides forts, oxydants puissants

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux:

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

# 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë:

Pratiquement pas toxique après une ingestion unique. Pratiquement pas toxique après contact cutané unique. Pratiquement pas toxique après inhalation unique.

Données expérimentales/calculées:

DL50 rat (par voie orale): > 2.200 mg/kg (Ligne directrice 401 de l'OCDE)

Aucune mortalité n'a été constatée.

CL50 rat (par inhalation): > 5,4 mg/l 4 h (Ligne directrice 403 de l'OCDE)

DL50 rat (par voie cutanée): > 2.000 mg/kg (Ligne directrice 402 de l'OCDE) Aucune mortalité n'a été constatée.

#### Irritation

Evaluation de l'effet irritant:

Non-irritant pour les yeux. Non-irritant pour la peau.

Données expérimentales/calculées:

Date / mise à jour le: 27.12.2022 Version: 11.1

Date de la version précédente: 08.12.2022 Version précédente: 11.0

Date / Première version: 17.07.2002 Produit: **Kumulus DF Fungicide** 

(ID Nr. 30035209/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 10.10.2025

Corrosion/irritation de la peau

lapin: non irritant (Ligne directrice 404 de l'OCDE)

Lésion oculaire grave/irritation

lapin: non irritant (Ligne directrice 405 de l'OCDE)

#### Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

#### Evaluation de l'effet sensibilisant:

Il n'y a aucun signe d'un éventuel effet de sensibilisation de la peau.

#### Données expérimentales/calculées:

essai de maximalisation sur le cochon d'Inde cobaye: N'a pas d'action sensibilisante dans les essais sur animaux. (Ligne directrice 406 de l'OCDE)

#### mutagénicité des cellules germinales

#### Evaluation du caractère mutagène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests de mutagenèse ne donnent aucune indication pour un potentiel génotoxique.

#### cancérogénicité

#### Evaluation du caractère cancérogène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les différentes études réalisées sur animaux n'ont pas montré d'effets cancérigènes.

#### toxicité pour la reproduction

#### Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests sur animaux n'ont révélé aucune indication pour des altérations de la fertilité.

#### Toxicité pour le développement

# Evaluation du caractère tératogène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests sur animaux réalisés avec des quantités qui ne sont pas toxiques pour les animaux adultes ne donnent pas d'indice pour un effet toxique pour les embryons.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Evaluation simple de la Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (STOT):

Selon les informations disponibles, aucune toxicité spécifique sur les organes cibles n'est anticipée suite à une seule exposition.

page: 10/18

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 27.12.2022 Version: 11.1

Date de la version précédente: 08.12.2022 Version précédente: 11.0

Date / Première version: 17.07.2002 Produit: **Kumulus DF Fungicide** 

(ID Nr. 30035209/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 10.10.2025

Remarques: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Aucune organo-toxicité spécifique de la substance n'a été observée après une administration répétée à des animaux.

#### Danger par aspiration

Pas de danger par aspiration attendu.

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

#### Effets interactifs

Pas de données disponibles.

#### 11.2. Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

#### **Autres informations**

Autres informations sur la toxicité

Une utilisation non conventionnelle peut conduire à des effets néfastes pour la santé.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1. Toxicité

Evaluation de la toxicité aquatique:

Avec de fortes probabilités le produit n'est pas nocif pour les organismes aquatiques.

Date / mise à jour le: 27.12.2022 Version: 11.1 Version précédente: 11.0 Date de la version précédente: 08.12.2022

Date / Première version: 17.07.2002

Produit: Kumulus DF Fungicide

(ID Nr. 30035209/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 10.10.2025

Toxicité vis-à-vis des poissons:

CL50 (96 h) > 100 mg/l, Oncorhynchus mykiss

Invertébrés aquatiques:

CE50 (48 h) > 1.000 mg/l, Daphnia magna (Ligne dir. 202 de l'OCDE, 1ère partie, statique)

Plantes aquatique(s):

CE50 (72 h) 290 mg/l, Ankistrodesmus bibraianus (Ligne directrice 201 de l'OCDE)

Microorganismes/Effet sur la boue activée:

CE50 (18 h) > 2.000 mg/l, Pseudomonas putida (statique)

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à :soufre

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):

Non applicable aux substances inorganiques

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à :soufre

Potentiel de bioaccumulation:

L'accumulation dans les organismes n'est pas attendue. Compte tenu de la consistance et de l'insolubilité dans l'eau, une biodisponibilité est peu probable.

## 12.4. Mobilité dans le sol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

volatilité: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à :soufre

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

volatilité: La substance ne s'évapore pas de la surface de l'eau vers l'atmosphère.

Adsorption sur les sols: Une adsorption sur la phase solide du sol n'est pas attendue. Etude non nécessaire pour des raisons scientifiques

Date / mise à jour le: 27.12.2022 Version: 11.1

Date de la version précédente: 08.12.2022 Version précédente: 11.0

Date / Première version: 17.07.2002 Produit: **Kumulus DF Fungicide** 

(ID Nr. 30035209/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 10.10.2025

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT (Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable)

# 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

#### 12.7. Autres effets néfastes

Le produit ne contient pas de substances listées dans le Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

## 12.8. Indications complémentaires

Autres informations sur l'écotoxicité:

Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.

# **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Doit être dirigé vers une installation d'incinération adaptée en respectant les contraintes réglementaires locales.

Emballage non nettoyé:

Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### **Transport terrestre**

ADR

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Numéro ONU ou numéro

d'identification:

Pas applicable

Pas applicable

Nom d'expédition des

Nations unies:

Classe(s) de danger pour le Pas applicable

Date / mise à jour le: 27.12.2022 Version: 11.1

Date de la version précédente: 08.12.2022 Version précédente: 11.0

Date / Première version: 17.07.2002 Produit: Kumulus DF Fungicide

(ID Nr. 30035209/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 10.10.2025

transport:

Groupe d'emballage: Pas applicable Dangers pour Pas applicable

l'environnement:

Précautions particulières à

prendre par l'utilisateur

Aucun connu

**RID** 

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Numéro ONU ou numéro Pas applicable

d'identification:

Nom d'expédition des

Pas applicable

Nations unies:

Classe(s) de danger pour le Pas applicable

transport:

Groupe d'emballage: Pas applicable Dangers pour Pas applicable

l'environnement:

Précautions particulières à

prendre par l'utilisateur

Aucun connu

# Transport fluvial intérieur

ADN

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Numéro ONU ou numéro

d'identification:

Pas applicable

Nom d'expédition des

Pas applicable

Nations unies:

Classe(s) de danger pour le Pas applicable

transport: Groupe d'emballage: Pas applicable

Dangers pour

Pas applicable

l'environnement:

Précautions particulières à

Aucun connu

prendre par l'utilisateur:

Transport par voie navigable en bateau citerne et en bateau à cargaison sèche Non évalué

#### **Transport maritime** Sea transport

**IMDG IMDG** 

Produit non dangereux au sens des Not classified as a dangerous good under

réglementations de transport transport regulations

Numéro ONU ou numéro Pas applicable UN number or ID Not applicable d'identification: number:

page: 14/18

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 27.12.2022 Version: 11.1 Date de la version précédente: 08.12.2022 Version précédente: 11.0

Date / Première version: 17.07.2002

Produit: Kumulus DF Fungicide

(ID Nr. 30035209/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 10.10.2025

Nom d'expédition des	Pas applicable	UN proper shipping	Not applicable
Nations unies:		name:	
Classe(s) de danger pour	Pas applicable	Transport hazard	Not applicable
le transport:		class(es):	
Groupe d'emballage:	Pas applicable	Packing group:	Not applicable
Dangers pour	Pas applicable	Environmental	Not applicable
l'environnement:		hazards:	
Précautions particulières à	Aucun connu	Special precautions	None known
prendre par l'utilisateur		for user	
•			

#### Transport aérien Air transport

IATA/ICAO IATA/ICAO

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport		Not classified as a dangerous good under transport regulations	
Numéro ONU ou numéro d'identification:	Pas applicable	UN number or ID number:	Not applicable
Nom d'expédition des Nations unies:	Pas applicable	UN proper shipping name:	Not applicable
Classe(s) de danger pour le transport:	Pas applicable	Transport hazard class(es):	Not applicable
Groupe d'emballage:	Pas applicable	Packing group:	Not applicable
Dangers pour	Pas applicable	Environmental	Not applicable
l'environnement:		hazards:	
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun connu	Special precautions for user	None known

#### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Voir les entrées correspondantes pour « numéro ONU ou numéro d'identification » pour les règlementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

# 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

## 14.4. Groupe d'emballage

Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

## 14.5. Dangers pour l'environnement

Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

# 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Date / mise à jour le: 27.12.2022 Version: 11.1 Version précédente: 11.0

Date de la version précédente: 08.12.2022 Date / Première version: 17.07.2002

Produit: Kumulus DF Fungicide

(ID Nr. 30035209/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 10.10.2025

Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

#### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Maritime transport in bulk according to IMO instruments

Le transport maritime en vrac n'est pas prévu.

Maritime transport in bulk is not intended.

# RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Interdictions, restrictions et autorisations

Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006: Numéro dans la liste: 75

Directive 2012/18/UE - Maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (UE):

Listée dans la réglementation ci-dessus: non

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

#### Protection de l'utilisateur :

o Il convient de rappeler que l'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en œuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections complémentaires comme les protections individuelles.

En tout état de cause, le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et a à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage). Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

Pour l'opérateur, porter

Dans le cadre d'une application effectuée à l'aide d'une pulvérisation manuelle en plein champ ou sous serre (lance)

Pendant le mélange/chargement et le nettoyage du pulvérisateur :

- GANTS EN NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A)
- Combinaison de protection de catégorie III type 4 ou 3 (selon le niveau de protection recommandé pendant la phase d'application) ; OU
- GANTS EN NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A)
- EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1
- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter pardessus l'EPI vestimentaire précité.

Pendant l'application : sans contact intense avec la végétation

page: 16/18

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 27.12.2022 Version: 11.1 Version précédente: 11.0

Date de la version précédente: 08.12.2022

Date / Première version: 17.07.2002 Produit: Kumulus DF Fungicide

(ID Nr. 30035209/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 10.10.2025

#### Culture basse (<50 cm)

- EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1
- Bottes de protection certifiées EN 13 832-3
- GANTS EN NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A)

## Culture haute (>50 cm)

- Combinaison de protection de catégorie III type 4 avec capuche ;
- Bottes de protection certifiées EN 13 832-3
- GANTS EN NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A)

#### Pendant l'application : contact intense avec la végétation

- Combinaison de protection de catégorie III type 3 avec capuche ;
- Bottes de protection certifiées EN 13 832-3
- GANTS EN NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A)

Dans le cadre d'une application effectuée à l'aide de pulvérisateurs portés ou trainés à rampe ou pneumatique

Pendant le mélange/chargement et le nettoyage du pulvérisateur :

- GANTS EN NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A)
- EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1
- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter pardessus l'EPI vestimentaire précité.
- Pendant l'application : pulvérisation vers le bas Si application avec tracteur avec cabine fermée
- EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1
- GANTS EN NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C), dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de cabine.

#### Si application avec tracteur sans cabine:

- EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1
- GANTS EN NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C), dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation.

Pendant l'application : pulvérisation vers le haut

Si application avec tracteur avec cabine

- EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1
- GANTS EN NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A. B ou C). dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de cabine.

# Si application avec tracteur sans cabine:

- Combinaison de protection de catégorie III type 4 avec capuche ;
- GANTS EN NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C), dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation.

page: 17/18

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 27.12.2022 Version: 11.1

Date de la version précédente: 08.12.2022 Version précédente: 11.0

Date / Première version: 17.07.2002 Produit: **Kumulus DF Fungicide** 

(ID Nr. 30035209/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 10.10.2025

SPe 3.5 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

SPe3 Pour protéger les arthropodes non-cibles, respecter une zone non traitée par rapport à la zone non cultivée adjacente de 5 mètres pour les usages sur vigne et houblon et de 20 mètres pour les usages sur vergers

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.)

Délai de rentrée : 6 heures (8 heures sous abri)

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des conseils sur la manipulation du produit se trouvent aux rubriques 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Pour une utilisation appropriée et en toute sécurité de ce produit, merci de vous référer aux conditions indiquées sur l'étiquette du produit.

Texte intégral des classifications, incluant les classes de danger et les mentions de danger, si mentionnés aux rubriques 2 et 3:

Skin Corr./Irrit. Corrosion/irritation cutanée

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la

santé humaine et l'environnement. Provoque une irritation cutanée.

#### Abréviations

H315

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route. ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures. ETA = Estimations de la toxicité aiguë. CAO = Avion Cargo seulement. CAS = Chemical Abstracts Service. CLP = Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges. DIN = Institut allemand de normalisation. DNEL = Niveau dérivé sans effet. CE50 = Concentration efficace 50, qui provoque l'effet considéré pour 50% de la population considérée. CE = Communauté européenne. EN = Normes européennes. CIRC = Centre International de Recherche sur le Cancer. IATA = Association du transport aérien international. IBC-Code = Recueil IBC : Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac. IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses. ISO = Organisation internationale de normalisation. STEL = Valeur limite d'exposition court terme. CL50 = concentration létale médiane. DL50 = dose létale médiane. MAK = Concentration maximale sur le lieu de travail (ou TLV = valeur seuil limite). MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires. NEN = Norme néerlandaise. NOEC = Concentration sans effet observé. VLEP = Valeur limite d'exposition professionnelle. OCDE = Organisation de coopération et de développement économiques. PBT = Persistant, bioaccumulable et toxique. PNEC = Concentration prédite sans effet. PPM = Partie par million. RID = Règlement concernant le transport

page: 18/18

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 27.12.2022 Version: 11.1

Date de la version précédente: 08.12.2022 Version précédente: 11.0

Date / Première version: 17.07.2002 Produit: **Kumulus DF Fungicide** 

(ID Nr. 30035209/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 10.10.2025

international ferroviaire des marchandises dangereuses. VME = Valeur limite de moyenne d'exposition. Numéro ONU = Numéro ONU pour le transport de marchandises dangereuses. vPvB = très persistant et très bioaccumulable.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Cette fiche de données de sécurité n'est ni un certificat d'analyses ni une fiche technique et ne peut en aucun cas être considérée comme un accord sur nos spécifications de vente. Les utilisations identifiées dans cette fiche de données de sécurité ne représentent ni un accord sur la qualité contractuelle correspondante de la substance / du mélange ni une utilisation contractuellement désignée. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits de propriété intellectuelle et toute la législation applicable sont observés.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.